

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 12 Décembre 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003070

Direction Affaires
Culturelles - Mise à
disposition gracieuse
des locaux au profit
de l'association vélo
théâtre.

Affiché le :

Le Mardi 12 Décembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR :28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

Mme CELCE
M. GIORGETTI

Il est rappelé que par délibération n° 002767 du 20 octobre 2021 le conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectif entre l'État, le Département du Vaucluse, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, la Ville d'Apt et l'Association Vélo Théâtre. Cette convention a été établie pour 4 ans sur la période 2021-2024 et a pour objet, d'une part, d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles et d'autre part, de définir les missions, les moyens et les modalités d'évaluation au travers d'objectifs concrets et mesurables.

L'article 5.2 de la convention d'objectif précise que « Afin de permettre au bénéficiaire de réaliser ses objectifs, la Ville s'engage à mettre à disposition du Vélo Théâtre (pour ses répétitions, ses créations, son administration, la construction et le stockage de ses décors) un local à titre gratuit. Ce local, d'une surface d'environ 1000 m², se situe à la pépinière d'entreprises Bernard Chevalier - 171 avenue Eugène Baudouin à Apt. Il comprend des espaces d'accueil du public et d'activités artistiques et culturelles, spectacles,

Acquis de réception en préfecture
08421840003420231212003070-00
Date de réception préfecture : 18/12/2023

expositions, bureaux, réserves, atelier). »

Le bail de mise à disposition à titre gracieux des locaux a été approuvé par délibération du conseil municipal n° 001569 du 2 juillet 2013. Ce bail conclu pour une période 10 ans est arrivé à échéance,

Il est proposé au conseil un bail d'un an qui permettra faire correspondre les conventions de financement avec la mise à disposition des locaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Renouvelle le soutien de la Commune auprès du Vélo Théâtre,

Autorise Madame le Maire à signer le bail pour la mise à disposition à titre gracieux et sur une période 1 an des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

